



**MANGER
DEMAIN**

L'alimentation durable en **Wallonie**

Avec le soutien de
la



Wallonie

ÉTAT DES LIEUX DE L'ALIMENTATION DURABLE EN WALLONIE

ACTEURS PUBLICS : DE L'ALIMENTATION DURABLE

TABLE DES MATIÈRES

1. PROVINCES	4
A. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DE HAINAUT	5
B. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG	6
C. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DE NAMUR	7
D. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DU BRABANT WALLON	8
E. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DE LIÈGE	8
2. SUPRA-COMMUNAUX	9
A. PARCS NATIONAUX	9
B. PARCS NATURELS DE WALLONIE	10
C. GROUPES D'ACTIONS LOCALES	13
D. AGENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL	17
E. INTERCOMMUNALES DE GESTION DES DÉCHETS	19
F. AUTRES INTERCOMMUNALES	21
3. COMMUNES	22



I. PROVINCES

La Wallonie est composée de 5 provinces : Hainaut, Luxembourg, Namur, Liège et Brabant wallon. Ces instances sont des entités fédérées, tout comme l'est la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne ainsi que les communes. Les entités fédérées sont tenues de respecter les politiques et lois approuvées à un niveau de pouvoir qui leur est supérieur. Par exemple, les provinces devront respecter les arrêtés d'exécution, décrets et ordonnances des communautés et régions, qui elles-mêmes doivent respecter les lois et arrêtés royaux pris au niveau de l'état fédéral. En revanche, les provinces ne devront pas tenir compte des règlements communaux qui concerne, eux, une politique plus locale (mais les communes devront respecter les règlements provinciaux).

Qui dit entité fédérée dit partage de pouvoir et donc de compétences. Si l'Etat belge gère certaines compétences au niveau national, l'intérêt de l'existence de toutes ces instances politiques est de déléguer les compétences qui le peuvent à l'échelle territoriale. Pour les provinces, ces compétences sont assez libres puisqu'elles disposent d'une « autonomie » provinciale. C'est-à-dire qu'elles peuvent, en cohérence avec les décisions d'autorités supérieures, agir sur toute une série de matières jugées d'ordre provincial : cela dépend donc de la gestion quotidienne et du contexte. Il n'est donc pas rare que les provinces traitent de thématiques touchant de près ou de loin à l'agriculture et l'alimentation.

POUR ASSURER LA GESTION DES SERVICES PROVINCIAUX, IL Y A :

- Le Gouverneur : il représente la province et les autorités supérieures. Il préside le Collège provincial. Il veille au maintien de l'ordre et de la tranquillité.
- Le Collège provincial (pouvoir exécutif) : est composé de six élus parmi les membres du Conseil. Il assure la gestion journalière des intérêts provinciaux et contrôle le budget des communes.
- Le Conseil provincial (pouvoir législatif) : est composé de membres élus tous les 6 ans. Son rôle est d'adopter les règlements provinciaux, les ordonnances de police et d'approuver le budget provincial.



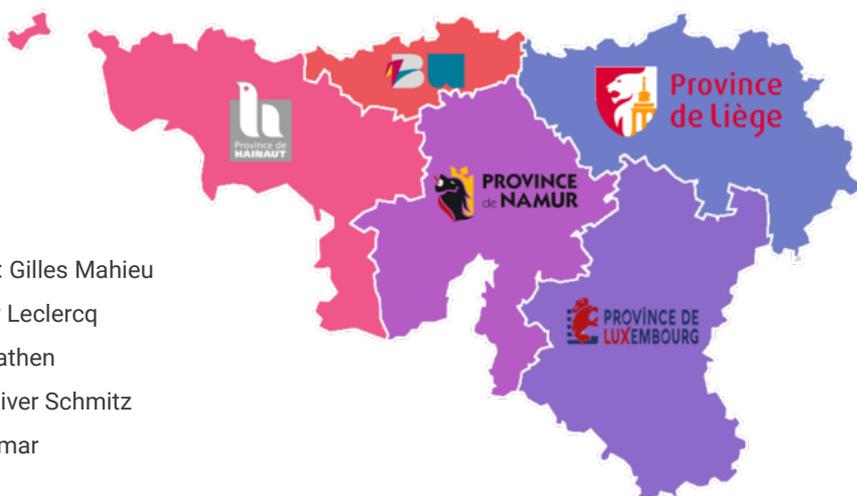
Province du Brabant Wallon : Gouverneur : Gilles Mahieu

Province du Hainaut : Gouverneur : Tommy Leclercq

Province de Namur : Gouverneur : Denis Mathen

Province de Luxembourg : Gouverneur : Oliver Schmitz

Province de Liège : Gouverneur : Hervé Jamar





A. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DE HAINAUT

A l'échelle de la Province, plusieurs structures sont actives en matière d'alimentation durable :

HAINAUT DÉVELOPPEMENT (AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PROVINCE DE HAINAUT)

- Propose aux producteurs et entrepreneurs actifs dans le secteur (agro)alimentaire (TPE/PME) une série de services : subsides, accompagnements individuel et collectif, promotion, soutien aux circuits-courts, etc. ([En savoir plus](#)).
- Recense les producteurs et transformateurs du territoire grâce à l'outil « [Hainaut Terre de Goûts](#) ».
- Participe activement à des projets en matière d'alimentation, notamment le projet transfrontalier [Filière AD-T](#), le projet [EAL²](#) (des métiers pour une alimentation durable) et le projet « [AD Cœur du Hainaut](#) » (soutenu par la Wallonie dans le cadre de l'appel à projet relocalisation).

CENTRES DE RECHERCHES ET DE FORMATION DE LA PROVINCE DE HAINAUT

- **Le CREPA (Centre pour la Recherche, l'Économie et la Promotion Agricole)** qui participe à l'exécution des politiques provinciales en matière d'agriculture. Parmi ses missions, le CREPA assure la promotion des produits locaux et l'accompagnement de producteurs, réalise des recherches, expérimentations et formations ([En savoir plus](#)).
- **Le CARAH (Centre pour l'Agronomie et pour l'Agro-industrie de la Province de Hainaut)** est l'ASBL des services agricoles de la Province de Hainaut. Centre de formation professionnel agréé par la Région wallonne, le CARAH propose différentes formations via son département horticulture (formations agricoles et horticoles) et via sa ferme expérimentale et pédagogique ([En savoir plus](#)).

HAINAUT ENSEIGNEMENT - PROXIAL

Via le projet Proxial, la Province de Hainaut souhaite, à travers les établissements scolaires, mener une transition vers une alimentation plus durable au menu des cantines. Pour y parvenir, Proxial accompagne concrètement les écoles dans leurs démarches de durabilité ([En savoir plus](#)).

HAINAUT VIGILANCE SANITAIRE (HAINAUT ANALYSES)

Cette structure est un laboratoire qui fait partie de la Régie provinciale « [Hainaut Analyses](#) ».

Ce laboratoire est entre autres actif en matière de sécurité alimentaire puisqu'il réalise des contrôles qualité des produits alimentaires.

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ DU HAINAUT

Cette structure est active en matière de santé publique et de promotion de la santé : un domaine étroitement lié à l'alimentation. [L'observatoire](#) collabore avec plusieurs organismes de sensibilisation à l'alimentation (les Centres Locaux de Promotion de la Santé, les services de Promotion de la Santé à l'École et les mutualités). Plus concrètement l'OSH est membre du Réseau des Acteurs Wallons pour une Alimentation Durable ([RAWAD](#)) et d'Agroecology In Action ([AIA](#)) et développe des projets tels que « [AD-In](#) » et l'exposition « [Planet Market](#) ».



B. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

La Province de Luxembourg est déjà très active, à travers de nombreux projets, en ce qui concerne la thématique de l'alimentation durable. Elle est d'ailleurs la première province wallonne labellisée « [Province du commerce équitable](#) ». A travers ce titre, elle encourage les communes et acteurs du territoire à privilégier les produits équitables et les produits qui rémunèrent équitablement les producteurs. Les actions de la plateforme du commerce équitable en Province de Luxembourg sont décrites [ici](#).

Anciennement, la Province avait au sein de son institution une Cellule Développement Durable qui assurait la mise en œuvre et la participation aux projets en lien avec la thématique. Toutefois, pour aller encore un pas plus loin, la Province a décidé de se réinventer et de revoir sa structuration interne

en 2021. Ainsi, les matières qui touchent de près ou de loin à l'alimentation feront désormais partie des services « agriculture et santé » ([observatoire de la santé](#)) pour faciliter les synergies.

Via ces différents services, plusieurs opérations de sensibilisation sont menées dans les écoles, notamment en promotion de la santé. Par ailleurs, la Province accompagne également les cantines provinciales vers une alimentation plus durable : c'est pourquoi la Province, ainsi que les cantines provinciales, sont signataires du Green Deal Cantines Durables. Des formations antérieures au projet avaient d'ailleurs d'ores et déjà été proposées au personnel de cuisine.

VOICI LES PROJETS PHARES PROVINCIAUX :

- **Terroirlux** : cette plateforme créée par la Province a pour objectif de répertorier les producteurs et artisans locaux ainsi que les points de vente de leurs produits. La base de données est désormais hébergée sur le site : www.luxembourg-belge.be/fr/voir-faire/shopping-terroir/index.php
- **Projet Interreg « Filière AD-T »** pour le développement de la filière agro-alimentaire durable transfrontalière. La Province de Luxembourg fait partie intégrante de ce projet. A ce titre, elle accompagne les projets de TPE/PME (agro)alimentaire dans leur développement vers un modèle plus durable.
- **A deux pas de chez moi** : dans sa promotion des circuits-courts, la Province a lancé une grande campagne pour encourager les citoyens à se tourner vers les produits locaux en matière d'alimentation mais aussi dans d'autres domaines.
- **Un potage pour tous à 10h** : pour encourager les collations saines et durables, la Province, a lancé un appel à participation aux écoles du territoire pour subventionner des projets de collation-soupe !





C. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DE NAMUR

La Province de Namur est engagée dans la thématique de l'alimentation durable, via notamment ses écoles provinciales, toutes signataires du Green Deal Cantines Durables.

Parmi les écoles provinciales, deux forment les futurs acteurs de l'alimentation : l'école provinciale d'agronomie et des sciences de Ciney ([EPASC](#)) et l'école hôtelière provinciale de Namur ([EHPN](#)).

PLUSIEURS CELLULES INTERAGISSENT AU SERVICE DE LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET DURABLE :

L'ADMINISTRATION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE (ASPASC)

Elle travaille d'une part sur le médico-social et d'autre part sur la culture et les loisirs.

Le [Domaine Provincial de Chevetogne](#), à titre d'exemple, fait partie de cette administration provinciale. Il y a également différents services qui traitent plus particulièrement de thèmes en lien avec une alimentation durable :

- **La Cellule Promotion de la Santé** : développe un programme « attitudes saines ».
- **Le Département de la Santé scolaire (PSE/PMS)** : propose des animations sur l'équilibre alimentaire et la durabilité, notamment dans le cadre du programme Agenda 21 scolaire ([En savoir plus](#)).
- **Distri-denrées** : récupère et distribue, notamment via d'autres structures telles que les CPAS, des denrées alimentaires (non périssables mais aussi des produits frais et surplus de production – [En savoir plus](#)).
- Les services provinciaux collaborent également avec les **Centre Locaux de Promotion de la Santé (CLPS)**

LA CELLULE ENVIRONNEMENT

La Cellule Environnement s'engage depuis des années sur la thématique de l'alimentation durable, notamment dans les cantines scolaires ([En savoir plus](#)).

L'OFFICE PROVINCIAL AGRICOLE

L'Office provincial agricole ([OPA](#)), rattaché à l'administration de l'environnement et des services techniques (AEST), est une structure qui œuvre au développement d'une agriculture durable de qualité. L'OPA réalise de nombreuses analyses dans ses laboratoires en ce sens.



D. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DU BRABANT WALLON

AU NIVEAU DES INSTITUTIONS ACTIVES SUR LE TERRITOIRE PROVINCIAL, DEUX TRAVAILLENT PLUS SPÉCIFIQUEMENT SUR L'AGRICULTURE ET/OU L'ALIMENTATION DURABLE :

- **ASBL BWAQ (Brabant Wallon Agro Qualité)** : cette structure à l'échelle de la Province propose aux producteurs différents services de consultance pour les aider dans la gestion de leurs activités.
- **Made in BW (dépend de BWAQ)** : est un projet provincial créé en concertation avec le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne en vue d'aider au développement des productions locales. Pour ce faire, Made in BW joue le rôle d'interface logistique en acheminant les produits locaux vers des points de ventes et acheteurs (en restauration hors domicile) : c'est un outil de regroupement de l'offre locale. Pour renforcer son action, Made in BW s'oriente également vers l'approvisionnement des cuisines de collectivités et l'asbl fait également partie du réseau Empreinte BW ([En savoir plus](#)).

La Province du Brabant wallon et Cap Innove ont par ailleurs été retenus dans le cadre de l'appel à projet relocalisation pour renforcer et pérenniser cet outil logistique Made In BW ([En savoir plus sur le projet](#)).



E. L'ALIMENTATION DURABLE EN PROVINCE DE LIÈGE

La Province de Liège est signataire du Green Deal Cantines Durables. L'objectif de cette inscription est de relayer la dynamique au sein des cantines provinciales.

A L'ÉCHELLE DE LA PROVINCE, PLUSIEURS STRUCTURES SONT ACTIVES EN MATIÈRE D'ALIMENTATION DURABLE :

- **Le CPL-Promogest** : Centre Provincial Liégeois de Promotion et Gestion en Agriculture asbl, est une structure provinciale qui promeut l'agriculture, accompagne les producteurs (formation, encadrement, consultance, etc.) et depuis peu, fournit l'ensemble des cantines de la Province. ([En savoir plus](#)).
- **Le CPL Vegemar** : Centre provincial liégeois de Productions végétales et maraîchères est un centre de recherche et d'expérimentation implanté à Waremme qui a pour objectif de développer des modes de production davantage respectueux de l'environnement et au plus proche des attentes des acheteurs/mangeurs. ([En savoir plus](#)).
- **La Conserverie solidaire de la Province de Liège** : propose des formations et sensibilise aux techniques de conservation grâce à un camion aménagé et mobile. L'objectif ? Mettre à disposition des acteurs, tant producteurs et projets citoyens en maraichage, un outil de transformation qui permette de respecter les normes AFSCA et de conserver les surplus de production. ([En savoir plus](#)).
- **La miellerie mobile et les ruchers didactiques** : tout comme la conserverie, il s'agit d'un atelier mobile qui est mis à disposition des apiculteurs pour l'extraction du miel ([En savoir plus](#)). En la matière, notons également que la Province de Liège dispose également de ruchers didactiques ([En savoir plus](#)).



2. SUPRA—COMMUNAUx

A. PARCS NATIONAUX

La Wallonie détient un patrimoine naturel remarquable : un levier considérable pour agir sur la nature, la biodiversité, le développement économique ou encore sur le tourisme. C'est pourquoi, la Wallonie a souhaité promouvoir et renforcer ces espaces via la reconnaissance de parcs nationaux. A la différence des parcs naturels, les parcs nationaux ont pour principale mission d'être un lieu récréatif et ludique.

Un parc national est défini comme un territoire inclus dans un périmètre reconnu, délimité géographiquement, de taille suffisante avec une valeur naturelle exceptionnelle et une ambition internationale.

A l'issue d'un appel à projet, le Gouvernement a désigné fin 2022 deux parcs nationaux en Wallonie : il s'agit des projets de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la Vallée de la Semois qui rejoignent le Parc national des « [Hoge Kempen](#) ».

(sources : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/parcs-nationaux.html?IDC=6404> et <https://www.wallonie.be/fr/actualites/les-deux-parcs-nationaux-wallons-sont-connus>)

Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Le projet est structuré par trois zones biogéologiques : la Fagne, la Calestienne et l'Ardenne. Le périmètre englobe des biotopes variés et bien conservés. Ils abritent une faune et une flore extrêmement diversifiées et riches en espèces rares.

Surface : 22.129 ha

Communes concernées : Viroinval, Couvin, Chimay, Froidchapelle et Momignies

ENJEUX :

- Améliorer la résilience des écosystèmes
- Ré-ensauvager les forêts, rivières et vallées
- Émerveiller les visiteurs et canaliser les flux
- Renforcer et (re)tisser des liens
- Imaginer un territoire exemplaire de transition

Parc National de la Vallée de la Semois

Le périmètre choisi suit un fil conducteur majeur : la Semois. Il se trouve au coeur de deux territoires déjà reconnus en tant que parcs naturels : les Parcs naturels de l'Ardenne méridionale et de Gaume.

Surface : 28.904 hectares

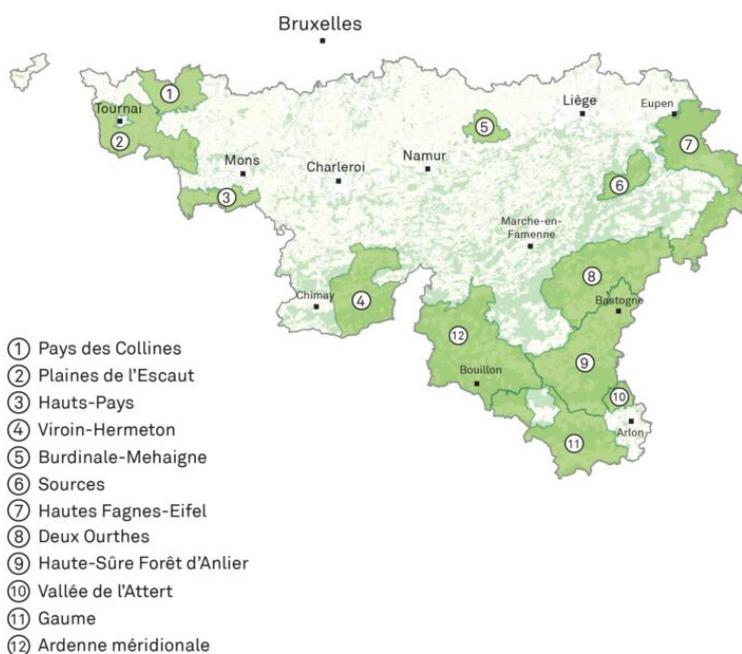
Communes concernées : Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul et Vresse-sur-Semois.

ENJEUX :

- Proposer une expérience unique en étant immergé dans la beauté des paysages ;
- Découvrir la particularité de sa flore et de sa faune et contribuer à sa sauvegarde ;
- Bâtir un équilibre subtil entre le patrimoine naturel et l'attractivité touristique ;
- Des retombées économiques locales pérennes valorisées au départ de ses propres ressources ;
- Une gouvernance partagée par des acteurs locaux soudés

B. PARCS NATURELS DE WALLONIE

En Wallonie, les parcs naturels sont des territoires remarquables qui sont reconnus pour leur intérêt environnemental et biologique. Leurs missions sont nombreuses : préservation du patrimoine naturel et paysager, développement durable, information et accueil du public, collaboration avec les autres parcs ou encore mise en cohérence des différents programmes communaux.



Source : <https://www.parcsnaturelsdewallonie.be/les-parcs-naturels/>



**EN SAVOIR PLUS SUR LES MISSIONS GÉNÉRALES ET PROJETS PORTÉS
PAR LES PARCS NATURELS : [ICI](#).**



PROVINCE DU HAINAUT

PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES (PNPC)

Couvre le territoire suivant : 3 villages d'Ath et les communes de Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles, Mont de l'Enclus. Total de la superficie : 233 km² (pour 26.125 habitants).

Parmi les projets : Le PNPC a notamment édité un guide des producteurs locaux et est opérateur d'un projet retenu dans le cadre de [l'appel à projet relocalisation](#).

PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT (PNPE)

Couvre le territoire suivant : Tournai, Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Beloeil, Bernissart. Total de la superficie : 465 km² (pour 101.500 habitants)

Parmi les projets : le « Mois du goût », le jury des fins gourmets, les projets ECORURABLE et le projet Filière AD-T.

PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS (PNHP)

Couvre le territoire suivant : Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles, Quévy, Quiévrain. Total de la superficie : 157 km² (pour 20.000 habitants)



PROVINCE DE LUXEMBOURG

PARC NATUREL DES DEUX OURTHES (PNDO)

Couvre le territoire suivant : Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Tenneville, Sainte-Ode. Total de la superficie : 760 km² (pour 22.500 habitants).

Développe actuellement peu d'actions en lien avec l'alimentation et l'agriculture.

Le Parc propose toutefois un accompagnement en gestion différenciée des espaces verts aux communes du territoire.

PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE (PNAM)

Ce parc naturel est à cheval sur les Provinces de Namur et Luxembourg. C'est notamment pour ce type de dynamique que dans son accompagnement la Cellule Manger Demain a redessiné les 5 territoires. Les communes de la Province de Luxembourg incluses dans ce parc sont : Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul et Wellin (elles s'ajoutent aux communes namuroises : Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois). Total de la superficie : 945 km² (pour 36.000 habitants).

Parmi les projets, la mise en place d'ateliers de transformation des produits locaux (découpe, fromagerie, etc.) et le développement de vergers haute-tige et fruiticulture.

PARC NATUREL HAUTE SÛRE FORÊT D'ANLIER (PNHSFA)

Couvre le territoire suivant : Bastogne, Vaux-sur-Sûre, Fauvillers, Habay, Martelange, Léglise, Neufchâteau. Total de la superficie : 833 km² (pour 39.000 habitants).

Parmi les projets : des formations en permaculture mais également la mise en place d'un Programme Alimentaire Territorial sur le territoire du Parc naturel (projet retenu dans le cadre de [l'appel à projet relocalisation](#)).

PARC NATUREL DE LA VALLÉE DE L'ATTEERT ([PNVA](#))

Couvre le territoire de la commune d'Attert. Total de la superficie : 70 km² (pour 5.000 habitants).

Parmi les projets, le projet « Génération Terre » qui vise à accompagner les agriculteurs volontaires dans la réduction des pesticides.

PARC NATUREL DE GAUME ([PNDG](#))

Couvre le territoire suivant : Virton, Meix-devant-Virton, Florenville, Rouvroy, Musson, Etalle, Tintigny, Aubange, Saint-Léger. Total de la superficie : 581 km² (pour 44.000 habitants).



PROVINCE DE NAMUR

PARC NATUREL VIROIN-HERMETON ([PNVH](#))

Couvre le territoire suivant : Couvin, Viroinval et Philippeville. Total de la superficie : 484 km² (pour 28.791 habitants). Parmi les projets : Projet CADI (chaîne alimentaire durable intégrée) qui vise notamment à développer l'offre de produits de qualité en circuit court par une approche intégrée et collaborative.

PARC NATUREL DE L'ARDENNE MÉRIDIONALE ([PNAM](#))

Ce parc naturel est à cheval sur les Provinces de Namur et Luxembourg. C'est notamment pour ce type de dynamique que dans son accompagnement la Cellule Manger Demain a redessiné les 5 territoires. Les communes de la Province de Namur incluses dans ce parc sont : Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois (elles s'ajoutent aux communes luxembourgeoises Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul et Wellin). Total de la superficie : 945 km² (pour 36.000 habitants).

Parmi les projets, la mise en place d'ateliers de transformation des produits locaux (découpe, fromagerie, etc.) et le développement de vergers haute-tige et fruiticulture.

PARC NATUREL CŒUR DE CONDROZ

Approuvé par le Gouvernement Wallon en décembre 2023, ce parc naturel couvre les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange et Ohey et s'étend sur un territoire de près de 53.000 hectares. L'objectif du parc est de participer au développement territorial en conciliant le respect de

l'environnement, la préservation de la biodiversité et des paysages du territoire, avec le respect de son identité architecturale et urbanistique, tout en misant sur la valorisation de ses ressources naturelles et socio-culturelles.



PROVINCE DE LIÈGE

PARC NATUREL BURDINALE-MEHAIGNE ([PNBM](#))

Couvre le territoire suivant : Braives, Burdinne, Héron et Wanze. Total de la superficie : 110 km² (pour 15.000 habitants).

PARC NATUREL DES SOURCES ([EN SAVOIR PLUS](#))

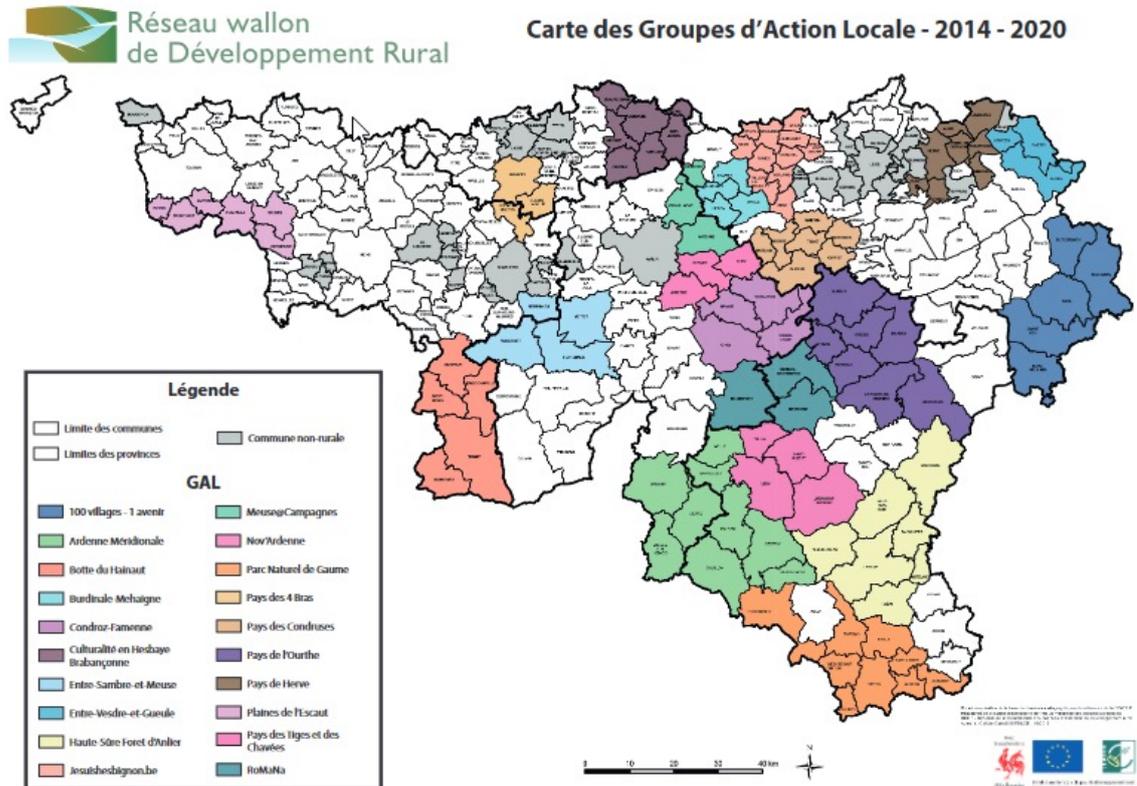
Couvre le territoire suivant : Spa et Stoumont. Total de la superficie : 148 km² (pour 13.648 habitants).

PARC NATUREL HAUTES FAGNES EIFEL ([EN SAVOIR PLUS](#))

Couvre le territoire suivant : Amel, Baelen, Büllingen, Bütgenbach, Burg-Reuland, Eupen, Jalhay, Malmedy, Raeren, Saint-Vith, Stavelot, Waimes. Total de la superficie : 720 km² (pour 16.000 habitants).

C. GROUPES D'ACTION LOCALE

Les groupes d'action locale (GAL) ont pour objectif de faciliter le développement et la mise en œuvre de projets intégrés prenant en compte les différents acteurs du territoire sur des thèmes comme l'économie rurale, la mobilité, l'environnement ou l'énergie. Ils se composent de minimum trois communes et constituent des groupements de partenaires publics et privés visant le dynamisme des zones rurales.



Source : <https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/Carte%20GAL%20impression%20%28m%C3%A0j%20mars%202017%29.pdf>



LE GOUVERNEMENT DE WALLONIE A APPROUVÉ LE RENOUELEMENT DE 17 GAL ET LA CRÉATION DE 4 NOUVEAUX GAL EN DÉCEMBRE 2023. POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES MISSIONS GÉNÉRALES ET PROJETS PORTÉS PAR LES GAL : [ICI](#).

LA CELLULE D'ANIMATION ET DE COORDINATION DES 20 GAL WALLONS EST NOTAMMENT MEMBRE DU COLLÈGE WALLON DE L'ALIMENTATION DURABLE (VOIR LA COMPOSITION DU CWAD).





PROVINCE DU HAINAUT

GAL DES PLAINES DE L'ESCAUT

Couvre les communes de Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz et Rumes. A la différence du Parc, le GAL ne couvre pas le territoire de Tournai ([En savoir plus](#)).

Parmi les projets, le GAL anime le réseau « Consommons local », assure l'organisation de marchés du terroir et d'ateliers culinaires, met à disposition un véhicule frigorifique sur demande et accompagne les cantines dans l'introduction de produits locaux au menu.

GAL PAYS DES 4 BRAS

Le GAL est à cheval sur les Provinces de Hainaut et du Brabant wallon. Il couvre les communes de Les Bons Villers, Villers-La-Ville et Genappe (Les Bons Villers étant situé dans le Hainaut). ([En savoir plus](#))

Dans le domaine de l'agriculture, ce GAL travaille sur le développement des circuits-courts, le développement de filières (ex. plantes médicinales) et le soutien aux activités de transformation et propose pour ce faire, des formations spécifiques.



PROVINCE DE LUXEMBOURG

GAL ARDENNE MÉRIDIONALE

Tout comme le Parc, le GAL Ardenne Méridionale est à cheval sur les Provinces de Luxembourg et Namur. Les communes de la Province de Luxembourg incluses dans le GAL sont : Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul et Wellin (elles s'ajoutent aux communes namuroises : Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois). ([En savoir plus](#)) .

GAL HAUTE SÛRE FORÊT D'ANLIER

Couvre le même territoire que le Parc Naturel du même nom à savoir les communes de Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Neufchâteau et Vaux-Sur-Sûre ([En savoir plus](#)).

GAL NOV'ARDENNE

Couvre les communes de Libin, Saint-Hubert et Libramont-Chevigny ([En savoir plus](#)).

Parmi les projets : création d'un groupement d'employeurs agricoles et d'un GAC, mise en place de formations à destination des agriculteurs et accompagnement. Participation au projet Circul'Ardenne.

GAL PAYS DE L'OURTHE

Couvre les communes de Durbuy, Érezée, Houffalize, Hotton, La-Roche-En-Ardenne, Manhay et Rendeux ([En savoir plus](#)).

Parmi les projets, le GAL assure la promotion et soutient la commercialisation des produits locaux. En ce sens, le GAL est partenaire du projet relocalisation « [¼ de la Wallonie en circuits-courts](#) ». Par ailleurs, le GAL est également partenaire du Collectif Développement Cantines Durables et assure l'accompagnement d'écoles qui souhaitent mener une transition vers une alimentation durable.

GAL PN DE GAUME

Tout comme le Parc Naturel de Gaume, le GAL couvre les communes de Florenville, Tintigny, Meix-Devant-Virton, Virton, Rouvrois, Saint-Léger, Musson, Aubange et Étalle ([En savoir plus](#))

GAL ROMANA

Le GAL est à cheval sur les Provinces de Luxembourg et Namur. Il couvre les communes de Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort (Rochefort étant situé dans le namurois) ([En savoir plus](#)).

Parmi les projets : la structuration de l'aide alimentaire sur le territoire du GAL et l'innovation en milieu rural via le Smart Farming.

GAL ARELERLAND

Le GAL couvre les communes de Arlon, Attert, Messancy



PROVINCE DE NAMUR

GAL ARDENNE MÉRIDIONALE

Tout comme le Parc, le GAL Ardenne Méridionale est à cheval sur les Provinces de Luxembourg et Namur. Les communes de la province de Namur incluses dans le GAL sont : Bièvre, Gedinne et Vresse-sur-Semois (elles s'ajoutent aux communes luxembourgeoises : Bertrix, Bouillon, Daverdisse, Herbeumont, Paliseul et Wellin) ([En savoir plus](#)).

GAL MEUSE@CAMPAGNES

Le GAL est à cheval sur les Provinces de Namur et Liège. Il couvre les communes de Andenne, Fernelmont, Eghezée, Hannut et Wasseiges (Wasseiges étant situé sur la Province de Liège) ([En savoir plus](#)).

GAL ROMANA

Le GAL est à cheval sur les Provinces de Luxembourg et Namur. Il couvre les communes de Marche-en-Famenne, Nassogne et Rochefort (Rochefort étant situé dans le namurois) ([En savoir plus](#)).

Parmi les projets : la structuration de l'aide alimentaire sur le territoire du GAL et l'innovation en milieu rural via le Smart Farming.

GAL CŒUR DE CONDROZ

Le Gal couvre les communes d'Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey

GAL VIROIN-HERMETON

Le GAL couvre les communes de Philippeville, Viroinval et Couvin



PROVINCE DU BRABANT WALLON

GAL CULTURALITÉ EN HESBAYE BRABANÇONNE

Couvre les communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies ([En savoir plus](#)).

Parmi les projets : un répertoire des producteurs et produits locaux, un réseau de « Fermes accueillantes » à la découverte du métier d'agriculteur, une journée de promotion de l'agriculture durable « c'est planté près de chez vous » et un projet de valorisation de l'orge local via les brasseries proches, une centrale d'achat de repas chauds desservis chez les seniors dépendants à base de produits locaux.

GAL PAYS DES 4 BRAS

Le GAL est à cheval sur les Provinces de Hainaut et du Brabant wallon. Il couvre les communes de Les Bons Villers, Villers-La-Ville et Genappe (Les Bons Villers étant situé dans le Hainaut) [En savoir plus](#).

Parmi les projets : un centre de formation aux produits du terroir (meunerie), une épicerie collaborative avec des produits en vrac et un projet de développement d'une filière de plantes médicinales.



PROVINCE DE LIÈGE

GAL 100 VILLAGES 1 AVENIR

Couvre les communes de Bullingen, Butgenbach, Amel, Saint-Vith et Burg-Reuland ([En savoir plus](#)).

GAL BURDINALE-MEHAIGNE

Couvre les communes de Braives, Wanze, Héron et Burdinne ([En savoir plus](#)).

GAL ENTRE VESDRE ET GUEULE

Couvre les communes de Eupen, La Calamine, Lontzen et Raeren ([En savoir plus](#)).

GAL JESUISHESBIGNON.BE

Couvre les communes de Amay, Berloz, Donceel, Faimés, Fexhe-Le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-Le-Bouillet et Waremme ([En savoir plus](#)). Le GAL Jesuishesbignons.be est également engagé dans le conseil de politique alimentaire Meuse-Condruz-Hesbaye ([projet relocalisation de l'alimentation](#))

GAL MEUSE@CAMPAGNES

Le GAL est à cheval sur les Provinces de Namur et Liège. Il couvre les communes de Andenne, Fernelmont et Wasseiges (Wasseiges étant situé sur la province de Liège) [En savoir plus](#).

GAL PAYS DES CONDRUSES

Couvre les communes de Marchin, Modave, Clavier, Tinlot, Nandrin, Anthisnes et Ouffet ([En savoir plus](#)).

GAL PAYS DE HERVE

Couvre les communes de Aubel, Herve, Limbourg, Olne, Pepinster, Plombières, Thimister Clermont et Welkenraedt ([En savoir plus](#)).

GAL BASSE-MEUSE

Le GAL couvre les communes de Bassenge, Blegny, Dahlem, Juprelle, Visé

GAL FAGNE HAUTE-AMBLÈVE

Le GAL couvre les communes de Malmedy, Stavelot, Stoumont, Waimes

D. AGENCES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les ADL participent au développement économique de territoire de moins de 40.000 habitants.

Parfois active sur le territoire d'une commune, et parfois de plusieurs, les ADL seront dans ce diagnostic considérées comme des structures supra-communales.

Les ADL sont agréées par la Wallonie : elles peuvent donc bénéficier des fonds pour couvrir une partie des activités qu'elles mènent. Les missions qui leur sont confiées sont assez larges et toujours en lien avec le développement local et les acteurs du territoire. C'est pourquoi, bon nombre d'entre elles travaillent à la valorisation des produits locaux du territoire.

A CET EFFET, PLUSIEURS ADL ACCOMPAGNENT DES CANTINES ET ACTEURS DE L'APPROVISIONNEMENT ENGAGÉS DANS LA DYNAMIQUE GREEN DEAL CANTINES DURABLES. [Voir les ADL proches de chez vous.](#)



PROVINCE DU HAINAUT

- ADL d'Ath ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Bernissart ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Braine-le-Comte ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Colfontaine ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Comines-Warneton ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL d'Ellezelles ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL d'Enghien ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Frameries ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Sivry-Rance ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Soignies ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL Thuin ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))



PROVINCE DE LUXEMBOURG

- ADL d'Aubange ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Bastogne ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL Bertrix-Bouillon-Herbeumont-Paliseul ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Durbuy ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Florenville ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL Tintigny-Habay-Etalle ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL Houffalize/La-Roche-en-Ardenne ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL Leglise-Fauvillers-Martelange/Vaux-sur-Sure ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))

- ADL de Marche-en-Famenne ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Neufchâteau ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Saint-Hubert ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Tenneville-Bertogne/Sainte-Ode ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL Vielsalm ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))



PROVINCE DE NAMUR

- ADL d'Anhée ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL Bièvre/Vresse-sur-Semois ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Ciney ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Dinant ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Rochefort ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Sambreville ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Walcourt ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))



PROVINCE DU BRABANT WALLON

- ADL de Perwez ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))



PROVINCE DE LIÈGE

- ADL d'Ans ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL d'Awans ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#)) Cette ADL est notamment engagée dans un projet de relocalisation de l'alimentation 2020 (projet les Broutards)
- ADL Berloz-Donceel-Faimes-Geer ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Braives ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Comblain-au-Pont ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Dison ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Flémalle ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL d'Engis ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL d'Héron ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Marchin ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))

- ADL de Neupré ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL Plombières-Lontzen-Welkenraedt ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Villers-le-Bouillet ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Visé ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Wanze ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))
- ADL de Waremme ([En savoir plus sur les actions de cette ADL](#))

E. INTERCOMMUNALES DE GESTION DES DÉCHETS



PROVINCE DU HAINAUT

IPALLE :

Couvre les communes de Comines, Mouscron, Estaimpuis, Pecq, Celles, Tournai, Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Bernissart, Beloeil, Leuze-en-Hainaut, Frasnes-lez-Anvaing- Mont-de-L'Enclus, Ellezelles, Flobecq, Lessines, Ath, Chièvres, Brugelette, Silly, Enghien, Lobbes, Thuin, Beaumont, Sivry-Rance, Froidechapelle, Chimay, Momignies ([En savoir plus](#)).



WALLONIE PICARDE



HYGEA (MONS-BORINAGE-CENTRE)

Couvre les communes de Binche, Boussu, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Erquelines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, Le Roeulx, Manage, Merbes-le-Château, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe et Soignies ([En savoir plus](#)).

TIDI (CHARLEROI)

Couvre les communes de Aiseau-Presles, Anderlues, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers, Montigny-le-Til-leul et Pont-à-Celles ([En savoir plus](#)).



PROVINCE DE LUXEMBOURG

IDELUX ENVIRONNEMENT

Couvre l'ensemble du territoire luxembourgeois ([En savoir plus](#)).



PROVINCE DE NAMUR

BEP ENVIRONNEMENT

Couvre l'ensemble des communes de la Province de Namur ([En savoir plus](#)).

Outre ses missions dans la collecte des déchets, le BEP participe au développement de projets collectifs regroupant producteurs et artisans. Il accompagne également les communes désireuses d'amener leurs collectivités vers une alimentation durable.



PROVINCE DU BRABANT WALLON

IN BW

Couvre l'ensemble des communes de la Province du Brabant Wallon ([En savoir plus](#)).

Particularité : outre ses missions de gestion des déchets, l'IC a lancé en partenariat avec Cap Innove le projet [ID2FOOD](#) dont l'essence est de soutenir l'entrepreneuriat dans le secteur agro-alimentaire, notamment en matière de développement de technologies. Pour les entrepreneurs qui souhaitent se lancer, un accompagnement individualisé est possible. En 2022, InBW a de plus acquis des parcelles et bâtiments agricoles en vue de créer un écosystème propice à l'alimentation durable (production et transformation) à Mont-Saint-Guibert.



PROVINCE DE LIÈGE

INTRADEL

Couvre l'ensemble des communes liégeoises à l'exception de 11 communes (Lierneux, Stoumont, Stavelot, Trois-Ponts, Malmedy, Waimes, Bütgenbach, Büllingen, Amel, Sankt-Vith, Burg-Reuland). [En savoir plus](#). Dans le cadre du Green Deal 2.0, Manger Demain et Intradel travaillent de concert pour l'organisation de réunions conjointes (Communes Zéro Déchet et Green Deal Cantines Durables) et de mutualisation des ressources.

IDELUX ENVIRONNEMENT

Pour la Province de Liège, couvre les communes de Liernex, Stoumont, Stavelot, Trois-Ponts, Malmedy, Waimes, Bütgenbach, Büllingen, Amel, Sankt-Vith, Burg-Reuland). [En savoir plus](#).

F. AUTRES INTERCOMMUNALES

Ci-dessous sont mentionnées les intercommunales qui, dans leurs missions ou projets, travaillent plus étroitement sur l'alimentation. Toutefois, si vous souhaitez connaître les autres, nous vous invitons à [consulter la liste des IC wallonnes](#).



PROVINCE DU HAINAUT

- **L'Intercommunale d'Etudes et de Gestion** (Mouscron – Comines – Estaimpuis) a parmi ses secteurs d'activité prioritaires l'agroalimentaire, qui est l'un des plus gros pourvoyeurs d'emploi dans la Région. Après avoir accueilli le pôle de compétence du Forem, Mouscron s'est positionné pour devenir un pôle d'excellence agroalimentaire en Région wallonne. L'IEG a notamment développé le Laboratoire S.H.A. (Service d'Hygiène Alimentaire) et le Marché International Mouscronnois (8000 m² dédiés aux métiers de bouche).
- **L'IDETA (Agence de développement territorial)** dont la stratégie est en ligne avec le projet de territoire « Wallonie picarde 2025 » (cf. infra). Celui-ci a notamment identifié le secteur agro-alimentaire comme un secteur stratégique en termes d'emploi local. L'IDETA pilote notamment le projet Food'Wapi, vers un écosystème des circuits-courts en Wallonie picarde. En juillet 2020 : sur initiative de l'un de ses membres, le Conseil de développement de Wallonie picarde souhaite lancer un groupe de travail sur l'autonomie alimentaire en Wallonie picarde.
- **IDEA, Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut**, gère une zone d'activité économique spécialisée dans l'agro-alimentaire à Manage et investit le secteur par la porte d'entrée de l'économie circulaire (dons alimentaires, traitement des déchets alimentaires).

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du territoire "Cœur du Hainaut à l'horizon 2050", l'IDEA et Hainaut développement souhaitent mettre en place un groupe de travail sur la thématique de "l'autonomie alimentaire". Ce groupe de travail rassemblera des représentants de chaque maillon de la filière alimentaire (production, transformation, distribution et consommation), ainsi que des porteurs de projets et forces vives du territoire. Le [projet](#) a été retenu dans le cadre de l'appel à projet relocalisation.



PROVINCE DE LUXEMBOURG

VIVALIA : Intercommunale de soins de santé qui apporte une attention toute particulière à l'offre alimentaire : que ce soit pour le personnel, les patients ou résidents. Vivalia est signataire du Green Deal Cantines Durables



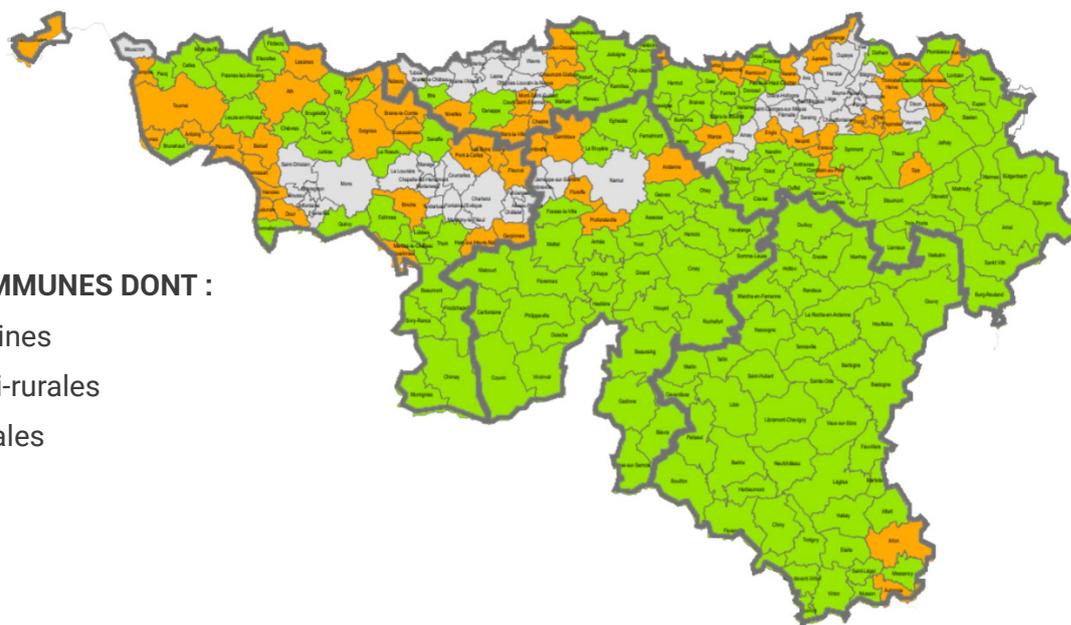
PROVINCE DE LIÈGE

- **ISOSL** : Intercommunale de soins spécialisés de Liège. Assure la préparation des repas de crèches et écoles liégeoise. ISOSL est engagé dans le projet URBACT BioCanteens et dans le Green Deal Cantines Durables.

3. COMMUNES

La Wallonie est composée de 262 communes réparties sur les 5 provinces : parmi celles-ci on constate que les territoires des Provinces sont plus ou moins ruraux ou urbanisés. Cela a évidemment un impact sur les chiffres qui sont présentés ci-après car une province dont la densité de la population est plus ou moins faible aura sur son territoire plus ou moins d'ADL (les ADL sont actives sur des territoires de moins de 40.000 habitants). En fonction du nombre de communes rurales, semi-rurales et urbaines, il y aura plus ou moins d'actions en développement rural. Ainsi de suite.

Une commune est considérée comme rurale si la densité de population est inférieure à 200 habitants/km².



5 PROVINCES, 262 COMMUNES DONT :

- 33 communes urbaines
- 82 communes semi-rurales
- 147 communes rurales



Source : [FWR](#)

Tout comme les provinces, les communes sont des entités fédérées : c'est-à-dire qu'elles obéissent aux décisions prises par des autorités supérieures mais qu'elles peuvent également exercer, en accord avec celles-ci, des politiques locales.

Les communes sont donc compétentes sur toute une série de thématiques qui traitent de la vie et de l'intérêt communal : culte, environnement, agriculture, aménagement du territoire, urbanisme, sports, mobilité, enseignement, etc.

Pour assurer la gestion des communes, il y a :

- **le Bourgmestre** : assure la gestion journalière. Il est le représentant de l'ordre et de la Police. Il préside le Collège Communal et signe les règlements communaux ;
- **le Collège communal** : il est composé du Bourgmestre et des échevins qui assurent l'exécution des décisions communales ;
- **le Conseil communal** : assure la fonction législative de la vie communale. Les règlements et décisions y sont discutées et votées, y compris le budget.

Notamment en matière d'Alimentation Durable ou d'Environnement, les communes possèdent de nombreux leviers d'actions : il s'agit de plans communaux stratégiques dans lesquels les communes inscrivent leurs actions. Par ailleurs, pour les communes dont le territoire est couvert par les actions d'un Parc Naturel, d'un GAL et/ou d'une ADL les actions peuvent être mutualisées pour plus de synergies entre les acteurs locaux et a fortiori plus de résultats.

Vous l'aurez compris, les communes sont des acteurs essentiels en matière de politiques environnementales et de durabilité. Les décrets du 27 juin 2013 précisent d'ailleurs que « le Gouvernement arrête toutes les mesures qu'il estime nécessaires pour encourager l'adoption de stratégies de développement durable au niveau local » dit-on dans le nouvel outil proposé aux communes par l'UVCW « [Focus sur la commune – 186 fiches pour une bonne gestion communale](#) ». Dans celui-ci, sont expliqués l'ensemble [des outils mobilisables](#) en matière de développement durable :

- Plan stratégique communal transversal (PST) et plan de cohésion sociale (PCS)
- Plan communal de développement durable
- Opération de développement rural (ODR), Programme communal de développement rural (PCDR) et Commission locale de développement rural (CLDR)
- Plan d'action en matière d'énergie durable (PAED) et signature de la Convention des Maires
- Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ;
- Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM)
- Etc.

Les communes peuvent également s'engager dans des projets annexes, par exemple via l'obtention du label « commune du commerce équitable » (CDCE), via la signature de chartes (Green Deal Cantines Durables ou autre), via la signature du Pacte de Milan, etc.



VOICI QUELQUES CHIFFRES PAR PROVINCE :

LÉGENDE :

GDCD = GREEN DEAL CANTINES DURABLES 2019-2021

CDCE = COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE

				
HAINAUT	LUXEMBOURG	NAMUR	B. WALLON	LIÈGE
69 communes	44 communes	38 communes	27 communes	84 communes
5 CDCE	17 CDCE	5 CDCE	3 CDCE	15 CDCE
3 GDCD	5 GDCD	2 GDCD	5 GDCD	5 GDCD
Pacte Milan Charleroi	/	/	/	Pacte Milan Liège et arrond. de Verviers
Cittaslow ¹ 5 communes	/	/	/	Cittaslow 1 commune
Conv. Maires 41 communes	Conv. Maires 38 communes	Conv. Maires 37 communes	Conv. Maires 16 communes	Conv. Maires 63 communes
Communes touchées par une ADL : 12 Soit 17%	Communes touchées par une ADL : 24 Soit 55%	Communes touchées par une ADL : 5 Soit 13%	Communes touchées par une ADL : 1 Soit 4%	Communes touchées par une ADL : 21 Soit 25%
GAL 7 communes couvertes. Soit 10%	GAL 34 communes couvertes. Soit 80%	GAL 17 communes couvertes. Soit 44%	GAL 9 communes couvertes. Soit 33%	GAL 53 communes couvertes. Soit 62%

¹<http://cittaslow.be> « philosophie prônant la qualité de vie globale par la modération du rythme de vie, la consommation durable et la sauvegarde des producteurs locaux. Cette vision s'outille d'une labellisation intégrant la commune dans un réseau international des villes du bien-vivre »

<https://www.cdce.be/la-campagne/communes-du-commerce-equitable/>

<https://lamps.wallonie.be/dqo4/conventiondesmaires/les-signataires>

On peut constater que les plans de cohésion sociale sont un levier d'actions très fréquemment utilisés par les autorités communales. Leur objectif est de réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

D'un point de vue du développement rural et de la couverture des territoires par des agences de développement local, c'est sans surprise la Province de Luxembourg qui remporte la palme.

Cela reflète de toute évidence la réalité de terrain puisque la Province de Luxembourg est essentiellement constituée de communes rurales (2 sont semi-rurales) et à faible densité d'habitants. A contrario, il n'est pas étonnant de constater la plus faible couverture dans les zones plus urbanisées.

En matière d'alimentation durable, une vingtaine d'autorités politiques se sont engagées dans le Green Deal Cantines Durables. Par ailleurs, la Province de Liège, avant-gardiste en la matière, est également le premier territoire sur lequel des communes ont décidé de signer le Pacte de Milan. En Belgique, les villes signataires sont rares. Or, depuis 2018 à Liège un panel d'acteurs se sont engagés : la ville de Liège et ensuite les 20 communes de l'arrondissement

